Informations de base	
2009/2505(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Fourniture de gaz à l'Ukraine et l'UE par la Russie **Subject** 3.60.03 Gaz, électricité, gaz naturel, biogaz	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	2920	2009-01-26
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Energie et transports	PIEBALGS Andris	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
12/01/2009	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
14/01/2009	Débat en plénière		Résumé
14/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/01/2009	Débat au Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2505(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Fourniture de gaz à l'Ukraine et l'UE par la Russie

2009/2505(RSP) - 26/01/2009

La présidence a informé le Conseil sur la manière dont elle prévoit de traiter la question de la sécurité énergétique, à la suite de la crise déclenchée par l'interruption de la fourniture de gaz de la Russie à l'UE via l'Ukraine.

La présidence tchèque a présenté les domaines dans lesquels elle souhaite que les travaux avancent plus rapidement et auxquels elle entend accorder la priorité la plus élevée.

La Commission a confirmé son intention de proposer que ses projets en matière d'interconnexion et d'infrastructure fassent l'objet d'un financement de l'UE dans le cadre du plan de relance de l'économie européenne approuvé par le Conseil européen en décembre 2008.

Le Conseil a procédé à un échange de vues, soulignant l'urgence de rechercher des solutions aux problèmes mis en évidence lors de la crise du gaz.

La présidence tchèque a recensé 4 points sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts:

1. **marché intérieur de l'énergie**: parvenir à un accord d'ici la fin mars 2009 sur un ensemble de propositions, y compris sur la transparence du marché;
2. **projets en matière d'interconnexion et d'infrastructure**: parvenir rapidement à un accord sur les propositions de la Commission;
3. **mécanismes de réaction en cas de crise d'approvisionnement**: procéder à des adaptations de la directive relative aux stocks de pétrole et de la directive relative à la sécurité de l'approvisionnement en gaz, et prendre des mesures visant à améliorer l'accès aux installations de stockage de gaz et les investissements dans le domaine du stockage du gaz;
4. **politique extérieure de l'énergie**: élaborer une politique qui permettre de **réduire la vulnérabilité de l'UE** et d'éviter toute nouvelle interruption d'approvisionnement.